

DÉLIBÉRATION DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE EXTRAORDINAIRE

Séance du 23/11/2017

Référence
20171123AGE1

Objet de la délibération
MODALITES DE RECRUTEMENT DU DIRECTEUR GENERAL DU GIP (offre d'emploi, calendrier, jurys)

Nombre de membres			
Afférents	Afférents votants	Présents votants	Qui ont pris part au vote
4	3	3	3

Date de la convocation
09/11/2017

Vote
A l'unanimité
Pour : 3
Contre : 0
Abstention : 0

Acte rendu exécutoire après transmission au
Commissaire du Gouvernement

L'an 2017 et le 23 Novembre à 19 heures, l'Assemblée Générale Extraordinaire a été convoquée et s'est réunie au nombre prescrit par la loi, à Paris, à l'École nationale supérieure des arts décoratifs (Ensad) – Paris 5ème, sous la présidence de M. DIDIER Evrard, Administrateur

Membres votants présents : M. DIDIER Evrard (suppléant de Mme GUILLEMY Christine), M. MANGIN Pascal, M. DESSERTY Charles

Membre votant excusé : Mme GUILLEMY Christine

A été nommé(e) secrétaire : M. DESSERTY Charles

Objet de la délibération : MODALITES DE RECRUTEMENT DU DIRECTEUR GENERAL DU GIP (offre d'emploi, calendrier, jurys)

Vu le décret n° 2013-292 du 5 avril 2013 relatif au régime de droit public applicable aux personnels des groupements d'intérêt public ;

Vu l'article 17-2 de la convention constitutive du GIP ;

Vu l'article 20 de la convention constitutive du GIP selon lequel le Directeur général est recruté sur la base d'un projet artistique, culturel et scientifique, présenté à un jury, chaque membre constitutif étant membre de droit de ce jury et pouvant être accompagné d'une personnalité qualifiée qu'il désigne ;

Vu la délibération n° 20170317-AG-5 portant nomination du Directeur général du Signe ;

Vu la délibération n° 20170915 portant modification du tableau des emplois et des effectifs ;

Considérant l'article 5 du décret n° 2017-432 du 28 mars 2017 relatif aux labels et au conventionnement dans les domaines du spectacle vivant et des arts plastiques ;

Considérant l'échéance de la vacance d'emploi du Directeur général le 31 mars 2018 ;

L'Assemblée Générale extraordinaire décide :

- d'approuver les modalités de recrutement du Directeur général ;
- d'autoriser le recrutement du Directeur général.

L'Assemblée générale extraordinaire adopte à l'unanimité cette délibération

Fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus.
Au registre sont les signatures.

Pour copie conforme :
Le 24/11/2017
Le Président
Monsieur Evrard DIDIER